

**Annonces légales et judiciaires**

**ANNONCES LÉGALES**
**Rapidité, simplicité, efficacité  
à votre disposition 24h/24**

**Une seule adresse : [www.paysansdelaloire.fr](http://www.paysansdelaloire.fr)**
**GAEC DES ALPINES****Constitution**

Suivant acte SSP en date du 01/06/2024, a été constitué le Groupement Agricole d'Exploitation en Commun DES ALPINES, agréé par M. le Préfet de la Loire le 11 avril 2024 sous le n° 42 24 13 1792. Son siège social est situé : 1645 chemin des Vernes - 42110 MIZERIEUX. Il sera immatriculé au GTC de SAINT-ETIENNE.

**RIZHOMME**

SAS au capital social : 500 euros  
Siège social : 74 Avenue DE L'EUROPE  
37100 TOURS  
912295367 RCS de Tours.

**Transfert du siège social**

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 21 mai 2024, les associés ont décidé, à compter du 21 mai 2024, de transférer le siège social à 22 RUE DU PUIITS SAINT ANTOINE, 42320 LA GRAND CROIX.

Président : Madame Gwennaëlle MOUEMBE APAMA, demeurant 22 RUE DU PUIITS SAINT ANTOINE, 42320 LA GRAND CROIX  
Directeur général : Monsieur Gael MOUEMBE APAMA, demeurant 22 RUE DU PUIITS SAINT ANTOINE, 42320 LA GRAND CROIX

Radiation du RCS de Tours et immatriculation au RCS Saint Etienne.

**M.D IMMOBILIER**

SASU au capital de 2500€  
Siège social : 3 Passage Paul Verlaine  
42160 ANDREZIEUX-BOUTHEON  
RCS ST ETIENNE : 814160834

**Modifications**

Le 28/05/2024, l'AGE a décidé de :  
- Changer le nom de la société pour la dénommer "LM2 IMMO"

- Transférer le siège social du : 3 Passage Paul Verlaine 42160 ANDREZIEUX-BOUTHEON au 2 Rue Alfred Nobel, 42160 ANDREZIEUX-BOUTHEON  
Modification au RCS de ST ETIENNE

**VVR HOLDING**

S.A. à conseil de surveillance et directoire au capital de 35 000 000 €  
Siège social : ST JUST ST RAMBERT (Loire) ZAC des Peyrardes  
9 Allée La Forézienne  
R.C.S. : SAINT ETIENNE 823 363 379

**Modification des dirigeants**

Suivant délibérations du conseil de surveillance réuni le 2 mai 2024 de la société, a été désigné, à compter du 2 mai 2024, en qualité de membre du directoire et Directeur Général : Monsieur Arnaud PASCAL demeurant à LYON (Rhône) 39 rue Félix Jacquier. Les statuts et l'avis antérieurement publiés sont modifiés en conséquence.  
Dépôt légal : R.C.S. SAINT ETIENNE.

Par arrêté ministériel du 14 décembre 2023, le tarif annuel 2024 des annonces légales est calculé au caractère. Il est fixé à 0,183 euros HT le caractère pour le département de la Loire. Les avis de constitution, de liquidation, clôture de liquidation, procédures collectives, les logos et entêtes font l'objet d'une tarification au forfait. Ces tarifs ne peuvent faire l'objet d'aucune remise ou ristourne.

**Avis**

Par délibération du 29 janvier 2024 ; Le Département de la Loire a décidé de créer une Zone de Prémption au titre des Espaces Naturels Sensibles (ZPENS) sur la commune de SAINT PRIEST LA PRUGNE.

En cas de vente d'une parcelle située en ZPENS, le propriétaire doit informer le Département qui a la possibilité de préempter cette parcelle (article L215-14 du Code de l'urbanisme).

La liste des parcelles concernées peut être consultée sur le site internet du Département de la Loire : [www.loire.fr/listezpens](http://www.loire.fr/listezpens).  
Pour plus d'informations sur les Espaces Naturels Sensibles : [www.loire.fr/zpens](http://www.loire.fr/zpens).

**MAISON DUSSAP**

SARL au capital de 78 975 €  
porté à 111 233 €  
Siège social : 3 Rue du Onze Novembre  
42100 ST ETIENNE  
RCS ST ETIENNE 880 448 691

**Modification du capital**

L'AGE réunie en date du 30/05/2024 a décidé et réalisé une augmentation du capital social de 32 258 € par apports en numéraire, ce qui rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL  
Ancienne mention : Le capital social est fixé à soixante-dix-huit mille neuf cent soixante-quinze euros (78 975 euros)  
Nouvelle mention : Le capital social est fixé à cent onze mille deux cent trente-trois euros (111 233 euros)

**CUMA DU BERNARD**

Société coopérative agricole  
à capital variable  
Siège social : MAIRIE, 42540 STE COLOMBE SUR GAND  
N° d'agrément 42 296  
RCS ROANNE 305 934 804

**Dissolution**

Aux termes de l'AG ordinaire en date du 08/04/2024, la collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport des liquidateurs, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus aux liquidateurs et les ont déchargés de leur mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation ont été déposés au GTC de Roanne.

Les liquidateurs

**A. GÉRARD ASSURANCES**

S.A.R.L. à associé unique  
Au capital de 48 000 €  
Siège social : GEX (Ain)  
884 avenue des Alpes  
R.C.S. : BOURG EN BRESSÉ 494 106 842

**Transfert du siège social**

En date du 3 juin 2024, l'associé unique de la société « A. Gérard Assurances » - Objet social : l'exercice de la profession d'agent général tel que défini par le Code des Assurances ; l'exercice de toute activité, de courtage en crédit et prêt et de conseils en gestion financière, ainsi que de gestion de portefeuilles et de patrimoines financiers, d'auxiliaires d'assurance et accessoirement l'activité de courtier, d'agence immobilière et notamment celle de transactions sur bâtiments résidentiels et de location, mais aussi de prestataire de tous conseils pour les affaires et la gestion, de réalisation de progiciels ainsi que toutes prestations informatiques ; de toutes activités de formation dans les domaines ci-dessus - Durée : 99 ans - Gérant : M. Alexandre GERARD demeurant à GÉOUREISSET (Ain) 16 Chemin de la Tille a décidé de transférer le siège social à SAINT VICTOR SUR RHINS (Loire) 674 Chemin du Moulin du Vierre, et ce avec effet au 3 juin 2024. L'avis antérieurement publié et les statuts sont modifiés en conséquence. Inscriptions modificatives et dépôts légaux : R.C.S. BOURG EN BRESSÉ et ROANNE

LA GERANCE,

**DLS IMMO**

S.A.R.L. en liquidation au capital de 900 €  
Siège de la liquidation : au siège social de la société :  
SOCIETE NOUVELLE SOLEILHAC - SNS  
2 Bis Rue de la Galerie - ZA Charles Chana  
42230 ROCHE LA MOLIERE  
823 334 396 RCS ST ETIENNE

**Clôture de liquidation**

L'AGO du 04/06/2024 a décidé d'approuver les comptes de liquidation, donné quitus de sa gestion au liquidateur, constaté la clôture de liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du TC de SAINT ETIENNE.

**CUMA DES GAZIERS****Avis de constitution**

Au terme d'un acte sous seing privé en date du 09/04/2024, il a été constituée une Société Coopérative Agricole d'Utilisation de Matériel Agricole dénommée : CUMA DES GAZIERS dont le siège social est à LA TERRASSE SUR DORLAY, 398 route de St Paul.

La Société sera immatriculée au Greffe du Tribunal de Commerce de SAINT-ETIENNE. Monsieur le Président, Jérémie Peillon

**SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE BRB**

Société civile immobilière  
Capital social : 600,00 €  
Siège social : 67 route de Saint-Victor  
42170 SAINT-JUST-SAINT-RAMBERT  
SIREN : 481 396 646 RCS SAINT-ETIENNE

**Clôture de liquidation**

Monsieur Philippe RIVET demeurant à SAINT-JUST-SAINT-RAMBERT (42170) 67 route de Saint-Victor agissant en qualité de liquidateur, déclare que la liquidation de la société SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE BRB, Société civile immobilière au capital de 600,00 €, dont le siège est à SAINT-JUST-SAINT-RAMBERT (42170) 67 route de Saint-Victor, identifiée au SIREN sous le numéro 481 396 646 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SAINT-ETIENNE dont la dissolution a été publiée dans ce même journal, le 1<sup>er</sup> mars 2024 a été clôturée le 1<sup>er</sup> juin 2024 suivant décision de la collectivité des associés après approbation du compte définitif et quitus de sa gestion.

Le dépôt des actes sera effectué au greffe du tribunal de SAINT-ETIENNE.

Pour avis,  
Le liquidateur.

**KYREV INNOVATION****Avis de constitution**

Avis est donné de la constitution de la S.A.S.U. "KYREV INNOVATION", au capital de 10 000 €, divisé en 10 000 actions - apport en numéraire.

Siège social : PRALONG (Loire), 941 Route de Menacey.

Objet social : Les activités de direction de gestion, de coordination, de contrôle et de représentation liées à la possession ou au contrôle du capital social de filiales ; L'animation de ses participations ; La prise de participation en fonds propres ; La gestion de ses participations et intérêts et le placement de ses fonds libres ; Toutes activités accessoires de gestion courante, prestations de services spécifiques, administratifs, juridiques, comptables, financiers ; Toutes prestations de services, travaux d'entretien et aménagement extérieur, négoce de matériel ou produits s'y rattachant.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.  
Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des actionnaires. Tout actionnaire dont les actions sont inscrites en compte au jour de l'assemblée peut participer au vote. Chaque action donne droit à une voix.

Président : M. Yves VERNAY, demeurant à PRALONG (Loire), 941 Route de Menacey - Dépôt légal : R.C.S. : SAINT ETIENNE POUR AVIS

**CHRONIQUE JURIDIQUE /****Chèque sans provision**

**J**e viens d'émettre un chèque sans provision. Que va-t-il m'arriver ?

Lorsque vous émettez un chèque, vous devez au préalable vous assurer d'une provision suffisante sur votre compte ce jusqu'à la présentation du chèque. La période de validité d'un chèque est d'un an et huit jours à compter de son émission.

L'émission d'un chèque sans provision est un acte grave qui peut entraîner d'importantes conséquences. Ce chèque va être rejeté par la banque du bénéficiaire pour défaut de provision. Dans un premier temps, la banque va vous informer des conséquences du défaut de provision et va vous demander d'approvisionner votre compte. A défaut, le chèque sera rejeté. Si vous ne réagissez pas, votre banquier va vous faire parvenir une lettre d'injonction faisant état de l'incident. Cette lettre précisera le numéro, le montant du chèque et le solde du compte lors du rejet du chèque sans provision. La banque peut également vous demander de restituer vos chèques et vous interdire d'établir de nouveaux chèques.

La banque de France sera informée de cette situation et va se charger de prévenir les autres établissements bancaires auprès desquels vous aviez ouvert des comptes. Vous êtes alors inscrit sur le fichier national des chèques irréguliers. Le titulaire du compte est alors interdit bancaire jusqu'à la régularisation de l'incident, ou pour une durée de cinq ans maximum. En cas d'incident de paiement d'un chèque sur un compte joint, tous les co-titulaires font l'objet de l'interdiction bancaire, même celui qui n'a pas émis le chèque rejeté. Et la mesure d'interdiction bancaire s'applique sur tous leurs comptes, même les comptes individuels.

Il est possible de désigner au préalable un titulaire responsable unique en cas d'incident. Dans ce cas, seul celui-ci fait l'objet de l'interdiction bancaire sur le compte-joint et ses comptes individuels.

Comment régulariser ? Vais-je devoir payer une amende ? Pour régulariser un incident de paiement, il faut « combler le découvert ». Pour ce faire, vous pouvez approvisionner votre compte et demander au bénéficiaire de représenter le chèque en banque. Vous pouvez également vous adresser directement au bénéficiaire et le régler, celui-ci doit alors vous rendre le chèque. Vous remettrez alors ce chèque à votre banquier pour prouver que vous avez réglé le bénéficiaire.

Aucun frais bancaire n'est dû si aucun chèque sans provision n'a été émis par le titulaire du compte dans les douze mois précédents, ou si la situation a été régularisée dans le délai imparti. Dans le cas contraire, vous aurez à vous acquitter de frais.

Une fois la régularisation effectuée et les éventuelles pénalités réglées, votre banque doit informer la Banque de France qui lèvera alors l'interdiction bancaire. ■

Marie-Christine Persol,  
FDSEA de la Loire, Service juridique

**S.C.I. AYUBOWAN**

S.C.I. au capital de 1 000 €  
Siège social : SAINT HEAND (Loire)  
7 rue des Chasseurs  
RCS : SAINT ETIENNE 507 591 634

**Dissolution**

Par A.G.E. en date du 13 décembre 2023, les associés ont décidé 1) la dissolution anticipée de la société à compter du 13 décembre 2023, et a nommé comme liquidateur Monsieur Roland FERRET, demeurant à SAINT-HEAND (Loire) 7 rue des chasseurs, dont les fonctions de gérant ont pris fin, à l'effet d'effectuer toutes les opérations consécutives à la dissolution et à la liquidation de la société. 2) pris acte de la fin des fonctions de gérante de Madame Elisabeth FERRET. Le lieu où la correspondance doit être adressée est fixé au siège social de la société, siège de la liquidation. Dépôt légal : R.C.S. SAINT ETIENNE.

LE LIQUIDATEUR

**EARL FERME ODOUARD**

Société Civile au capital de 174.000 €  
81 Chemin de Barriquand  
42660 SAINT GENEST MALIFAUX  
502 820 814 RCS SAINT ETIENNE

**Modification du capital**

Suivant délibérations du 31/05/2024, de l'AGE de l'EARL FERME ODOUARD, les associés ont autorisé le retrait de Mme Elisabeth ODOUARD de l'EARL, à compter du 31/05/2024 à 24 h et réduit le capital de 46.000 € pour le ramener à 128.000 €. M. Benjamin ODOUARD, associé unique, est confirmé dans ses fonctions de seul gérant.